



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

---

Le sept juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

**Etaient présents** : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, M. Mikael MAHAGNE.

**Absents** : M. Yvon LE CLAINCHE, M. Franck TRULIN, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Patrice LE PADELLEC,

**Procuration** : M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO  
M. Franck TRULIN à Mme Martine LE LOIRE  
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET  
M. Patrice LE PADELLEC à M. Laurent HAMON

**Secrétaire de séance** : M. Anthony LUCAS

---

**Objet : Cession de terrain pour la construction du pôle petite enfance de Baud Communauté.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Baud s'était engagée à céder à la Baud Communauté le terrain nécessaire à l'implantation du futur pôle petite enfance sur BAUD.

Madame le Maire explique que le choix de la Communauté de Communes s'est porté sur un emplacement à proximité immédiate de la gendarmerie, dans le secteur de Kermestre et plus précisément au nord de la parcelle ZH - 193. Elle précise que la surface nécessaire a été estimée à environ 1 650 m<sup>2</sup> et elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition de cession de terrain.

Madame le Maire indique qu'elle a consulté le service des domaines à la Direction des Services Fiscaux qui a estimé la valeur vénale à 124 000 €.

Cependant, compte tenu du caractère structurant de cet équipement, de son intérêt général pour la population de Baud et plus précisément les jeunes familles, Madame le Maire propose de déroger à l'estimation des domaines et soumet au Conseil Municipal un prix de cession à l'euro symbolique.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**Approuve** la cession à l'euro symbolique d'une surface d'environ 1 650 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle ZH-193, la surface réelle sera celle déterminée par le document d'arpentage.

**Autorise** Madame le Maire, ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer les actes notariés et tous autres documents nécessaires à cette cession.

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,**

Le Maire,



**Pascale GILLET**

AR-Sous-Préfecture de Pontivy

056-215600107-20220723-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 23-07-2022

Publication le : 23-07-2022